

COMMISSION PERMANENTE

REUNION DU 31 JANVIER 2024

RAPPORT DE MONSIEUR
LE PRESIDENT DU CONSEIL EXECUTIF DE CORSE

**RICHIESTA DI UN SCONTU DI GRAZIA PRISSENTATA DA
UN ANZIANU AGENTE CUNTRATTUALE, IN SEGUITU À
DIFFICULTÀ FINANZIARIE PER UNURÀ U SO DEBITU
VERSU A CULLETTIVITÀ DI CORSICA
DEMANDE DE REMISE GRACIEUSE FORMULÉE PAR UN
ANCIEN AGENT CONTRACTUEL À LA SUITE DE
DIFFICULTÉS FINANCIÈRES POUR HONORER SA DETTE
ENVERS LA COLLECTIVITÉ DE CORSE**

RAPPORT DU PRESIDENT DU CONSEIL EXECUTIF DE CORSE

Le rapport, soumis à votre approbation, concerne une demande de remise gracieuse présentée par un ancien agent contractuel à la Collectivité de Corse pour la période du 1^{er} juillet 2017 au 30 septembre 2017.

En l'espèce, cet agent a été placé, au cours de sa période d'activité à la Collectivité de Corse, en position de maladie ordinaire du 14 septembre 2017 au 28 septembre 2017.

Il en ressort que compte tenu de son ancienneté (inférieure à 4 mois) au sein des services de la Collectivité de Corse, et conformément au dispositif de maintien de rémunération statutaire à la charge de l'employeur, le maintien de rémunération n'a pas été garanti.

Les modalités techniques du maintien de rémunération statutaire ayant conduit à verser à l'intéressé la rémunération au-delà du délai de prise en charge par l'employeur, la Collectivité de Corse a émis un titre de recette à l'encontre de l'agent pour un montant de 619 euros.

L'agent rencontre de nombreuses difficultés financières consécutives à un état de santé défaillant, et devant ainsi faire face à une situation sociale délicate, a adressé une demande de remise gracieuse auprès des services de la Collectivité de Corse.

Dans ce contexte, il est proposé à l'Assemblée de Corse de bien vouloir émettre un avis favorable à la demande de remise gracieuse formulée par cet ancien agent contractuel.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.